

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **24 juin 2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, *Bourgmestre - Président* ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin,
LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, *Echevins* ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M.,LEGRAIN P., VICO A.,
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A.,
DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S., *Conseillers*
Et Mde BAUDUIN Nathalie, *Directrice Générale*

OBJET : Règlement Complémentaire sur le roulage - Wez

Le Conseil Communal,

Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la Loi Communale ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer une zone de stationnement au niveau de la Place de l'Ecole situé **rue de l'Ecole** à 7620 Wez;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

ARRETE

Art.1^{er} : à wez, Rue de l'Ecole,

Article 1.1 : A l'exception de l'emplacement PMR, le stationnement est interdit sur la Place du côté droit du Calvaire, du lundi au vendredi de 09h00 à 15h00.

Ces mesures seront matérialisées par la pose de signaux **E1** avec panneau additionnel « du lundi au vendredi de 09 à 15h », et « excepté emplacement PMR ».

Article 2 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Secrétaire,
(s)N. BAUDUIN

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s)P. WACQUIER

Le Bourgmestre,
P.WACQUIER